

Règlement – Modules de la rue de l'Industrie 30

- Cet espace est dédié à la pratique des disciplines freestyle skate, roller, trottinette et BMX uniquement et n'est pas une aire de jeux ;
- L'utilisation des installations se fait aux risques et périls des utilisateur-trice-s et des spectateurs ;
- Seuls les modules mis à disposition par la Ville peuvent être utilisés pour la pratique des disciplines susmentionnées, la pose d'autres éléments étant proscrite ;
- La Ville décline toute responsabilité en cas d'accident ;
- Il est strictement interdit d'utiliser les installations lorsqu'elles sont mouillées ou humides ;
- L'utilisation d'engins électriques et de véhicules motorisés n'est pas autorisée ;
- Le port des protections est vivement recommandé : casque, genouillères, coudières et protège-poignets ;
- L'âge minimum est de 8 ans sauf si l'encadrement est assuré par des professionnels dans le cadre de cours, de manifestations ou d'initiations ;
- Nous vous remercions d'utiliser les installations dans le respect du voisinage, de faire preuve d'une bonne cohabitation avec l'ensemble des utilisateur-trice-s et de ne pas laisser trainer de déchets.

Les modules sont à disposition de 08h00 à 22h00 exclusivement.

Tél. pompiers : 118 - Tél. premiers secours : 144 - Tél. police : 117

Veuillez préserver cet espace repensé avec l'Association d'utilisateur-trice-s Sion ride.

Sion, 29 juillet 2026